



Conseil Communautaire du 27 novembre 2025 Délibération n°C_2025_123

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 novembre 2025, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 21 novembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (36) :

STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François, DE CHABANNES Alain, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, PRINCELLE Chantal, LORiot Viviane, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, COWET Vincent, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, COLLEAUX David, BERTHET Michel, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, GUEGAN Rozenn, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (7) :

BLEHER Jean-Luc donne procuration à STRICOT Gaëlle, RODRIGUEZ Paul donne procuration à SOGORB-MOUTEL Annie, PIEL Mickaëlle donne procuration à HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre donne procuration à COWET Vincent, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, BOULANGER Delphine donne procuration à GENOUEL Fabrice, FABLET Jérôme donne procuration à GUEGAN Rozenn

Absents excusés (6) :

LAUNAY Guénaël, MOHAËR Céline, MARTIN Michel, JEHANNIN Pascal, BRAUD Maurice, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Déchets - Déchets - Approbation des tarifs de la redevance service déchets (RSD) incitative 2026 pour les particuliers et les autres catégories d'usagers

Monsieur le vice-président rappelle que le conseil communautaire a voté, lors de la séance du 2 juin 2022, la mise en place d'une redevance incitative à compter du 1^{er} janvier 2026 avec une période de facturation à blanc du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025.

Cependant, dans l'objectif de laisser aux habitants plus de temps pour s'approprier le nouveau système et de consolider le fonctionnement des systèmes de contrôles d'accès, le vice-président propose de maintenir une redevance service déchets non incitative en 2026 et d'ajuster le calendrier prévu.

Ainsi :

- La période de facturation à blanc aura lieu du 1^{er} avril 2026 au 31 décembre 2026.
- La redevance incitative débutera à partir du 1^{er} janvier 2027.
- En 2026, 26 levées de bacs seront possibles,
- En 2026, le nombre d'ouvertures de colonnes pour les OMR sera sans impact, mais il sera comptabilisé pour la facturation à blanc.

La redevance sera composée :

- D'un **abonnement** : identique pour tous les usagers et permettant l'accès au service
- D'un **forfait** : dépendant de la composition du foyer, d'un nombre de levées de bac jaune (destiné aux emballages et aux papiers) et un nombre d'ouvertures de colonne d'OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) indicatifs et s'approchant de ceux qui seront proposés en 2027 afin de permettre à chaque foyer de comparer sa pratique à la future Redevance incitative.

Un **abonnement** de **100€** est proposé au conseil aussi bien pour les particuliers que pour les autres catégories d'usagers.

La composition des **forfaits** pour **les particuliers** comprend théoriquement :

	Emballages et papiers		OMR
	Volume de bac	Nombre de levées incluses dans le forfait	Nombre d'ouvertures incluses dans le forfait
Personne seule / Res sec	240	12 levées incluses	26 ouvertures incluses
2 personnes	240	20 levées incluses	39 ouvertures incluses
3 personnes	240	24 levées incluses	52 ouvertures incluses
4 personnes	360	22 levées incluses	72 ouvertures incluses
5 personnes et plus	360	24 levées incluses	92 ouvertures incluses

Les tarifs 2025 seront maintenus pour 2026, soit :

	TARIFS RSD Particuliers 2026
Personne seule /Résidence secondaire	172 €
2 personnes	255 €
3 personnes	305 €
4 personnes	340 €
5 personnes et plus	385 €

La composition des **forfaits** pour **les autres catégories d'usagers** comprend théoriquement :

	Emballages et papiers		OM
	Volume de bac	Nombre de levées incluses dans le forfait	Nombre d'ouvertures incluses dans le forfait
Catégorie 1	240	20 levées incluses	39 ouvertures incluses
Catégorie 2	360	24 levées incluses	92 ouvertures incluses
Catégorie 3	770	24 levées incluses	208 ouvertures incluses

A ce tableau des tarifs de RSD pour les autres catégories d'usagers vient s'ajouter une **catégorie 0** qui est destinée :

- aux petits professionnels travaillant à domicile ou au domicile de leur client, travaillant seul dans un local indépendant et utilisant leur filière de particulier pour évacuer leurs OMR, leurs biodéchets, leurs emballages et leurs papiers,
- aux professionnels, justifiant de filière leurs OMR, leurs biodéchets, leurs emballages et leurs papiers, mais souhaitant conserver l'accès en déchèterie

Le scénario de maintien des tarifs 2026 ci-dessous a été retenu.

	ABONNEMENT NT	TARIFS RSD Autres catégories d'usagers 2026
Catégorie 0	100 €	0 €
Catégorie 1	100 €	155€
Catégorie 2	100 €	285€
Catégorie 3	100 €	661€

Si certains professionnels souhaitent plusieurs bacs (de volume ou non différent), les forfaits seront multipliés en conséquence. Exemple : un professionnel souhaitant 2 bacs de 770 L paiera 100 € + 2 x 661 € soit 1 422 €.

Une limitation à 6 bacs de 770L maximum a été suggérée en commission.

Il est proposé de maintenir ces tarifs.

Il n'y aura pas de part variable applicable sur la facturation 2026, mais celle-ci servira d'information pour la facturation à blanc.

Les parts variables théoriques s'élèvent à (exceptés sacs) :

- **2€** l'ouverture supplémentaire de tambour d'**OMR**
- **1.5€** la présentation supplémentaire du bac jaune **240L**,
- **2.5€** la présentation supplémentaire du bac jaune **360L**,
- **5€** la présentation supplémentaire du bac jaune **770L**.

Certains usagers ne pourront pas disposer de bacs individuels pour les emballages et les papiers, la solution de remplacement est de leur fournir un nombre de sacs transparents 50L à l'année correspondant à leur volume de bac multiplié par leur nombre de levées. Ce nombre de sacs transparents est arrondi à la vingtaine de sacs près afin de faciliter la dotation en rouleaux de vingt sacs.

La composition des **forfaits** pour **les particuliers** comprend théoriquement :

	Emballages et papiers		OMR
	Nombre de sacs 50L	Nombre de rouleaux de 20 sacs de 50L	Nombre d'ouvertures incluses dans le forfait
Personne seule / Res sec	60	3	26 ouvertures incluses
2 personnes	100	5	39 ouvertures incluses
3 personnes	120	6	52 ouvertures incluses
4 personnes	160	8	72 ouvertures incluses
5 personnes et plus	180	9	92 ouvertures incluses

Les tarifs 2026 proposés pour les particuliers en sacs transparents sont identiques à ceux en bacs.

La composition des **forfaits** pour **les autres catégories d'usagers** comprend théoriquement :

	Emballages et papiers		OM
	Nombre de sacs 50L	Nombre de rouleaux de 20 sacs de 50L	Nombre d'ouvertures incluses dans le forfait
Catégorie 1	100	5	39 ouvertures incluses
Catégorie 2	180	9	92 ouvertures incluses
Catégorie 3	380	19	208 ouvertures incluses

Les tarifs 2026 proposés pour les autres catégories d'usagers en sacs transparents sont identiques à ceux en bacs.

Enfin le part variable théorique pour les sacs transparents s'élève :

- **1.5€** la fourniture de 5 sacs transparents supplémentaire (volume de **250L**)

Le conseil communautaire est invité :

- **À VALIDER** la composition des forfaits pour les particuliers et les autres catégories d'usagers en sacs transparents

- **À VALIDER la proposition de tarif 2026 pour les particuliers et les autres catégories d'usagers**
- **À VALIDER le montant de part variable tel que proposé ci-dessus**
- **À AUTORISER le président à signer tout document relatif à ces décisions**

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à la majorité avec :

42 voix pour

1 contre

GICQUEL Erwan

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le président

Monsieur Jean-Luc BLEHER

